



ASSOCIATION
Henri Pézerat
Travail • Santé • Environnement



A l'initiative de l'association *Henri Pézerat, santé – travail – Environnement*,
et de l'ONG *Interforum pour la condamnation des crimes industriels*

Une conférence « **Justice pénale et mise en danger industrielle** »

aura lieu dans la **Salle Clemenceau du Sénat**

le **vendredi 27 octobre 2017** de 13h à 17h.

Elle sera suivie par la projection, à 17h, en avant-première,

du film de **Pierre Pézerat « les Sentinelles »**

26 rue de Vaugirard

75 006 – Paris

L'expérience récente des plaintes et procès concernant l'amiante, les pesticides, les accidents industriels, témoigne des difficultés rencontrées par les parties civiles et leurs avocats pour obtenir la reconnaissance d'une responsabilité pénale de ceux par qui le désastre survient.

Le crime moderne n'est pas caractérisé par l'intention de tuer ou de blesser, mais par ce qu'il est possible de désigner comme un « consentement meurtrier ». En effet, en développant une production industrielle dangereuse ou en faisant usage de substances reconnues comme des toxiques souvent mortels (cancérogènes, neurotoxiques) ou susceptibles de porter atteinte à la reproduction (mutagènes, reprotoxiques), l'auteur des faits criminels sait que des conséquences mortelles seront inévitables même si elles sont différées dans le temps. S'il ne s'agit pas de délits ou de crimes « intentionnels », ces actes ne peuvent pas, non plus, être qualifiés de crimes ou délits « non intentionnels ». Un second point important est le fait que jusqu'à présent, la justice a cherché à établir la preuve du lien de causalité entre la maladie ou la mort de victimes prises individuellement, et la substance incriminée, alors que la preuve devrait reposer exclusivement sur une exposition de nature collective, sachant que le désastre provoqué est collectif et que l'auteur savait qu'il se produirait. Le droit pénal ne prenant pas en compte ces caractéristiques structurelles des crimes et délits industriels, les associations Henri Pézerat et Interforum ont souhaité mettre en débat tant les difficultés rencontrées par les victimes et leurs avocats devant les tribunaux, que des propositions pour une réforme du code pénal prenant acte de la nature des crimes industriels.

La conférence aura pour but de tirer les enseignements de quelques procès récents, en France, en Italie et en Belgique, et de mettre en débat avec des élus, des militants associatifs, des syndicalistes, des citoyens, des universitaires, des propositions pour une réforme du code pénal.

A l'issue des débats, sera projeté en avant-première, le film de Pierre Pézerat « Les Sentinelles », qui illustre les luttes des victimes de crimes industriels pour obtenir justice.

Entrée gratuite dans la limite des places disponibles. Inscription obligatoire auprès de : asso hp@gmail.com